



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

Vos Réf :NI/SC/NS/LG/MB/SB/EB N° 2021-07-107651

Affaire suivie par : Séverine BELLON

Mail :

Nos Réf : 01/14/10/2021

Objet : Modification n°9 du PLU de la commune de La Fare-les-Oliviers.

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur Le Président

Conseil du Territoire du Pays Salonais

281 BD Maréchal Foch BP 274

13666 SALON DE PROVENCE cedex

La Valette-du-Var, le 14 octobre 2021

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 08 septembre 2021, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare-les-Oliviers.

La commune de La Fare-les-Oliviers est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Brousse du Rove » « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Huile d'olive d'Aix-en-Provence » et « Huile d'olive de Provence ». Elle est également incluse dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron », « Pays des Bouches-du-Rhône », « Miel de Provence », « Thym de Provence » et « Méditerranée ».

Après étude de ce projet de modification n°9 du PLU de la commune de La Fare-les-Oliviers, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 13

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuel ESTOUR